

# GESTION DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE EN RISQUES STATUTAIRES



## LE CDG 56 VOUS ACCOMPAGNE

### NOTRE PRESTATION

#### + POURQUOI ?

- ▶ Vous assurer d'une bonne gestion de contrat et de la défense de vos intérêts.
- ▶ Permettre d'optimiser la politique de prévention des risques des adhérents.

#### + LE CONTENU DE LA PRESTATION

##### Exécution du marché

- ▶ Vérification des clauses du contrat.
- ▶ Conseils sur les modalités d'adhésion et le choix des taux et garanties du contrat.
- ▶ Contrôle des déclarations annuelles des bases d'assurance.
- ▶ Organisation de rencontres annuelles avec le prestataire.

##### Gestion des sinistres

- ▶ En cas de problème de continuité de service, déclaration et constitution des dossiers de sinistre, saisie dématérialisée (par délégation).
- ▶ Vérification et contrôle des indemnisations attendues et des remboursements des frais médicaux et pharmaceutiques.
- ▶ Médiation auprès de l'assurance.

##### Absentéisme

- ▶ Analyse des éléments statistiques de l'absentéisme et préconisation d'actions de prévention dans un souci de maîtrise de l'absentéisme.

#### Sollicitation de services associés au contrat

- ▶ Contrôle et expertise médicale.
- ▶ Ecoute et suivi psychologique personnalisé.
- ▶ Recours contre tiers responsables sur les risques assurés.

#### Conseil juridique personnalisé

#### + CONDITIONS À REMPLIR

- ▶ Être adhérent au contrat groupe du CDG 56
- ▶ Avoir délibéré pour la prestation d'accompagnement au contrat groupe risques statutaires



#### + LES MODALITÉS D'ADHÉSION

- ▶ Adhésion annuelle : 0,15 % de l'assiette de cotisation déclarée à l'assureur. Soit à titre d'exemple : 150 € d'adhésion annuelle pour une assiette de cotisation de 100 000 €.

#### CONTACT

Service Assurances - Valérie PEOC'H  
[contratgrouperisquestatutaire@cdg56.fr](mailto:contratgrouperisquestatutaire@cdg56.fr)  
02 97 01 52 88